



LES RESPONSABILITES JURIDIQUES DU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER

Nature de l'action

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Personnel concerné

Personnel titulaire de la carte professionnelle ou personnel habilité (attestation d'habilitation loi n°70-9 du 02/01/1970 – décret n°72-678 du 20/07/1972) en fonction de la/les carte(s) détenue(s).

Pré-requis

Professionnel de l'immobilier en activité.

Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- Maîtriser les obligations et les règles déontologiques, l'étendue de devoir de conseil.
- Anticiper les risques de contentieux et leurs conséquences : indemnisations et perte du droit à rémunération

Modalités et délais d'accès

- Modalités d'accès : Entretien
- Estimation du délai d'accès : de 7 jours à 6 mois

Mode d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de session.

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques
- > Support pédagogique remis aux stagiaires
- Matériels divers (vidéoprojecteur...)

Sanction de la formation

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- Quizz d'évaluation.
- Cette formation valide 14 heures de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016. Elle inclut les 2 heures obligatoires sur le code de déontologie

Durée

2 jours, soit 14 heures.

Tarif

600 € HT soit 720 € TTC à Pau

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contact

Caroline VONBANK au 05 59 90 01 20 ou caroline.vonbank@asfo.fr

PROGRAMME

Le droit commun de la responsabilité civile

- Conditions de la responsabilité civile contractuelle
- La responsabilité civile délictuelle à l'égard des tiers

La responsabilité des agents immobiliers à travers la jurisprudence

- Irrégularité du mandat
- Inexécution du mandat
- Violation de l'obligation d'information et de vérification

La responsabilité du gestionnaire locatif

- Inexécution du mandat de gestion
- Non-respect des règles juridiques notamment au regard des nouvelles règlementations relatives aux baux d'habitation et des baux commerciaux
- Défaut de vérification et de conseil

La mise en œuvre de la responsabilité

- L'indemnité
- La perte du droit de rémunération
- Les clauses limitatives de responsabilité
- Extinction de l'action

La responsabilité pénale

- Violation des règles loi Hoguet (sanctions aggravées depuis la loi Alur)
- Maniements des fonds
- Perception illicite de rémunération
- Infractions au droit de la consommation
- Pratiques discriminatoires
- Blanchiment de capitaux
- Mise en cause dans les accidents

La responsabilité "déontologique"

- Le rôle du CNTGI (Conseil National de la Transaction Immobilière)
- Examen approfondi du code de déontologie De la recherche de l'acquéreur à la signature de l'acte de vente
- Commission de contrôle et les sanctions applicables (blâme, interdiction d'exercer...)

